

Brussels, 11 June 1971

Speech by Mr Spinelli at the annual assembly of the
Chambers of Commerce of the Community,
Rotterdam, 11 June 1971

Discussing the more specifically political issues involved in the enlargement of the Community, Mr Spinelli, member of the Commission, said:

"At a time when a political agreement seems to have been reached on enlargement, some are tempted to say it will water the Community down to a free trade area.

"This view is based on an incorrect evaluation of recent events, which have very different implications. The Community's history, and in particular the recent monetary crisis, show that the real current problem of the European venture is not the number of its members but the weakness and ineffectiveness of its decision-making machinery. A Community of Ten will perhaps be more difficult to run, but integration will be doomed anyway, even in a Community of Six, unless the persons with Community responsibilities wake up quickly to the need to strengthen its machinery. Enlargement is a step forward in this respect, since it will eliminate one of the reasons for political disagreement which have so far prevented substantial progress towards a unified Europe.

"It would be really surprising if our Governments, at a time when they are reasserting their determination to move towards economic and monetary union and to enlarge the Community, were to refrain from doing anything for the strengthening of the machinery which is needed to make both these advances meaningful.

"The plans for achieving this strengthening in practice are still fairly vague, but the declarations of several statesmen, including Mr Pompidou, show that they are alive to the problem.

"In this field, everybody must stop quarrelling about words and theories. It is essential to aim at concrete objectives. And the most important concrete objective, as Mr Pompidou has said, is the establishment of a European confederation with a government which enjoys a real power of decision, is independent of the Member States' Governments and has its own administration set-up.

"I do not know what role the Commission will have in the final system, for this has still to be established. But the Commission's present task must be to go into this question more closely and say precisely what is meant by 'create a European government' (independently of whether the Commission itself will become this European government or not), what prerogatives are to be transferred from the individual States to the central institutions, and what powers the European Parliament should possess.

"The weakness of the Europe of Brussels is not that it is esoteric but that it has few real powers of decision. But nobody, not even the most critical, deny that the Commission should be able to take initiatives. I maintain that it should also be able to do so outside the purely technical field of the Common Market. In other words, the Commission should be aware that its power of initiative should go further than its relations with the Council, it should consider itself a political body which is required to indicate, at all times and under all circumstances, what the major themes of European unification are and what path should be followed, even if these themes and paths transcend the framework of the present Communities. And the Commission should not be afraid of being told that it is exceeding its powers. The Commission, as a political body, always has two tasks: to administer political decisions and to act as a political guide; and in the long run a political centre which fails to guide will also fall down on its task of good administration. The Commission's job today is to bring out the great design of the Europe under construction. It should therefore use its right of initiative and employ the full weight of its authority to plot the political course and aims.

"The Commission's role is that of a driving motor and this role will have to be greatly enhanced in the future.

"What is important is that there should be a long-term plan and, above all, a clear-cut, effective procedure for setting up the European government and gradually transferring powers from national to Community institutions. This movement towards a European confederation will certainly have to make full allowance for current realities - which are, of course, the national identity of the States but also the experience gained over the almost twenty years in which the Community venture, with its procedures and its institutions, has been in existence. The democratic feelings and tradition of our peoples are part of reality too.

"The situation in the Community would be paradoxical if it were not so disquieting. The Governments in all our States are under increasing pressure to give the people a bigger say in political decisions and greater control over them. In the Community it is considered that a secret conference of diplomats can discuss and decide a transfer of powers and creation of a new European power. We can say that this method is not only inadmissible but also leads nowhere. A body which can act as the voice of popular consent must therefore be associated, from the outset, with the work on gradual establishment of a genuine European government. The European Parliament is the body in question, but it will obviously remain weak as long as it is denied real powers and an opportunity to assume an effective role in European integration. The European Parliament must play a decisive part in the discussion, drafting and adoption of plans for strengthening the present Community machinery and gradually establishing a European confederation. It also follows that the European Parliament must be elected by universal suffrage as soon as possible so that it can fulfil a task of such importance."

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles, le 11 juin 1971.

Intervention de M. SPINELLI à l'Assemblée annuelle
des Chambres de Commerce de la Communauté
- Rotterdam 11 juin 1971 -

En traitant des problèmes plus particulièrement politiques liés à l'élargissement de la Communauté, M. SPINELLI, Membre de la Commission des Communautés européennes a déclaré :

"Au moment où un accord politique semble être acquis pour l'élargissement de la Communauté, il y a ceux qui sont tentés de dire que l'élargissement signifie la dilution de la Communauté dans une zone de libre échange.

Cette position se base sur une fausse analyse des événements récents : les conclusions que nous devons en tirer sont tout à fait différentes. L'histoire de la Communauté, et notamment la récente crise monétaire, nous démontre que le véritable problème de la construction européenne aujourd'hui n'est pas le nombre de ses membres, mais la faiblesse et l'inefficacité de ses structures de décision. Gouverner une Communauté à dix sera peut-être plus difficile, mais le processus d'intégration serait de toute façon voué à l'échec, même dans une Communauté à six, si les responsables de la Communauté ne se rendent pas rapidement compte de la nécessité de renforcer ses structures. L'élargissement constitue dans ce contexte un élément positif parce qu'il élimine un des motifs de désaccord politique qui ont jusqu'à présent empêché un progrès sérieux vers la construction de l'Europe.

Ce serait vraiment étonnant que nos Gouvernements, au même moment où ils réaffirment leur volonté de progresser vers l'union économique et monétaire et de réaliser l'élargissement, renonçaient à tout effort vers le renforcement des structures qui est nécessaire pour donner un sens, et à l'élargissement, et à l'union économique et monétaire.

Les déclarations de plusieurs hommes d'Etat, et notamment celles de M. POMPIDOU, démontrent par ailleurs, que ce souci est présent à leur esprit, bien que les projets de réalisation concrète soient encore à un stade assez vague.

Il faut dans ce domaine que tout le monde abandonne les disputes sur les mots et sur les doctrines. Il faut viser des objectifs concrets. Et l'objectif concret le plus important est, comme l'a dit M. POMPIDOU, la création d'une Confédération Européenne avec un Gouvernement doté d'un véritable pouvoir de décision, indépendant des Gouvernements des Etats membres et disposant d'une administration propre.

Quant à dire ce que sera le rôle de la Commission dans ce cadre final, je n'en sais rien, parce qu'il reste à définir. Toutefois, aujourd'hui, le rôle de la Commission doit être d'examiner cette question à fond et d'indiquer avec précision ce que veut dire "faire un gouvernement européen" (indépendamment du fait qu'il incombera ou non, à la Commission de devenir ce gouvernement européen), quelles sont les prérogatives à transférer des divers Etats aux institutions centrales, ce qui devraient être les pouvoirs du Parlement européen. Le point faible de l'Europe de Bruxelles, ce n'est pas d'être ésotérique mais d'avoir peu de véritables pouvoirs de décision. Personne cependant, même les critiques les plus acerbes, ne conteste qu'il incombe à la Commission de prendre des initiatives : or, je prétends qu'elle doit en prendre aussi en dehors du domaine purement technique du Marché Commun. Cela veut dire qu'elle doit être consciente du fait que son pouvoir d'initiative doit aller au-delà de ses relations avec le Conseil de ministres, qu'elle doit se considérer comme un organe politique qui a pour mission de définir toujours, en toutes circonstances les grands thèmes de l'unification européenne et la voie à suivre, même lorsque ces thèmes et cette voie débordent du cadre des Communautés actuelles. Et elle ne doit pas craindre de se voir reprocher d'outrepasser ses compétences. La Commission, en tant qu'organe politique, toujours deux missions à remplir : l'une est de gérer le pouvoir politique, l'autre d'être un guide politique : un organe politique renonçant au rôle de guide ne réussit pas, à la longue, à s'acquitter comme il convient de ses tâches d'administration. Aujourd'hui, la tâche de la Commission est de mettre en évidence le dessein ambitieux que représente l'Europe en construction : elle doit donc user de son droit d'initiative et mettre en jeu tout le poids de son autorité pour indiquer la voie politique et les objectifs politiques à atteindre.

La Commission a aujourd'hui un rôle de moteur, qui devra s'affirmer beaucoup plus encore à l'avenir. Ce qui est important est qu'il y ait un plan à long terme et surtout une procédure claire et efficace pour la création de ce Gouvernement Européen et le transfert graduel des compétences des institutions nationales aux institutions communautaires. Il faudra, certes, que ce processus vers une Confédération européenne tienne pleinement compte des réalités existantes. Ces réalités sont évidemment l'identité nationale des Etats, mais aussi l'expérience de presque vingt ans d'entreprise communautaire avec ses procédures et ses institutions; la réalité est aussi constituée par la tradition et le sentiment démocratique de nos peuples.

Nous nous trouvons dans la Communauté dans une situation qui serait paradoxale si elle n'était aussi préoccupante. Dans tous nos Etats les Gouvernements sont soumis à une pression croissante pour augmenter le niveau de participation et de contrôle des populations aux décisions politiques. Dans la Communauté on croit possible de discuter et de décider un transfert des compétences et la création d'un nouveau pouvoir européen en confiant cette tâche à une conférence secrète de diplomates. Nous pouvons affirmer que cette méthode n'est pas seulement inadmissible : elle ne peut donner aucun résultat. Par conséquent, il est nécessaire que dès le commencement l'on associe à ce travail de mise en place progressive d'un véritable Gouvernement européen un organe qui puisse représenter le consentement populaire. Cet organe, c'est le Parlement européen, mais il est évident qu'il restera faible aussi longtemps qu'on lui dénierait des pouvoirs réels et la possibilité de jouer un rôle effectif dans la construction européenne. Il faut que les projets de renforcement des structures communautaires actuelles et de création graduelle de cette Confédération Européenne soient discutés, élaborés et adoptés avec le concours déterminant du Parlement européen. Ce qui signifie aussi que pour remplir une tâche d'une telle importance, ce Parlement devra être élu par suffrage universel dans les plus brefs délais."